



Présentation de l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

Introduction

Clarisse Reille

Directrice Générale du DEFI et de l'IFTH

Pour le Ministère de la Culture :

Aude Vuillier

chargée de mission Design et Mode, ministère de la Culture

Florent Kieffer

Chef du bureau des Industries Créatives / Métiers d'art – Design – Mode
Ministère de la Culture

Emma Schneeberger

Chargée de tutelle des opérateurs et organismes des métiers d'art
Ministère de la Culture

Les intervenants



**Fabrice
Casadebaig**

Conseiller Culture,
Secrétariat général pour
l'investissement
SGPI - Matignon



**Sébastien
Thévenet**

Délégué aux entreprises
culturelles, Ministère de
la Culture (DGMIC)



**Jean
Arnaud**

Chargé de projet PIA
« Culture, patrimoine et
numérique », Banque
des Territoires

Sommaire

01 La stratégie d'accélération des
ICC et France 2030 :
1 milliard € pour les ICC

02 L'intervention de la Banque des
Territoires dans le secteur
culturel

03 Le dispositif « Pôles territoriaux
d'industries culturelles et
créatives » : lancement de l'AMI

04 Questions des participant.es

01

La stratégie d'accélération des ICC et France 2030

Au total, **1 milliard €** pour les industries
culturelles et créatives

Les industries culturelles et créatives

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent près de **92 Md€ de chiffre d'affaires** et **2,3 % du PIB** soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile

Une **forte croissance du chiffre d'affaires** fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française

+6,7 % par an entre 2013 et 2018



Leur poids économique repose sur **l'excellence du geste créateur**, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière **créatrice d'emplois** en grande partie non délocalisables
150 000 entreprises culturelles dont plus de 95 % sont de toute petite taille
près de **640 000 emplois directs** elle offre un revenu principal ou ponctuel à près de **1,3 million de personnes**

France 2030 et la stratégie d'accélération des ICC (PIA4)

54 milliards d'euros pour accélérer la transformation de notre pays et mieux le préparer aux bouleversements technologiques et économiques à venir

- Le 4ème programme des investissements d'avenir (PIA4) :
20 milliards € (innovation de rupture)
- France 2030 : **34 milliards €** (déploiement industriel)
- Volet transversal : **13,5 milliards €** pour mettre à niveau l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner l'innovation
- Volet dirigé : **40,5 milliards €** pour accélérer la transformation des filières industrielles d'avenir

au total **54 milliards €**

dont **1 milliard €** pour la **culture**, une **mobilisation inédite**, dont :
400 M€ dans la stratégie d'accélération des ICC et
600 M€ dans le volet « Culture » de France 2030

La Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : **les Etats généraux des ICC**



Une **démarche interministérielle** placée sous l'égide du **SGPI**, dont le **Ministère de la culture** est chef de file et dont la **DGMIC** assure le pilotage au sein du MC



Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à **2 opérateurs principaux**



et des opérateurs « délégués »
(IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)

Soutenir la filière des industries culturelles et créatives (ICC)

Le constat : une filière confrontée à de nombreux défis justifiant des actions spécifiques

-  **1** L'accès au financement
-  **2** Une concurrence accrue
-  **3** Une transformation des modes de création
-  **4** Un bouleversement des modes de production et de diffusion

Les 5 axes de la stratégie d'accélération des ICC

Une enveloppe globale de **400 M€** sur 5 ans (2021-2025)

Axe 1

Renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises



Axe 2

Hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle



Axe 3

Renforcer la place des ICC françaises à l'international



Axe 4

Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



Axe 5

Faire des ICC une filière de référence en matière de responsabilité écologique



18 mesures

35 dispositifs

une démarche ouverte

appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), concours, recherche et financement

France 2030 : objectif 8 relatif aux ICC

Une enveloppe globale de **600 M€** pour placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives

Un enjeu de civilisation
Un enjeu de compétition internationale
Trois grands axes d'action

**Développer des studios de tournage
et de post production**



**Soutenir les contenus culturels et les
technologies immersives**



**Favoriser l'émergence de nouvelles
formations aux métiers de l'image et du
son**



Les grands principes d'intervention de France 2030

Accompagner la transition numérique et écologique des industries culturelles et créatives



Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :

www.culture.gouv.fr/strategie-icc

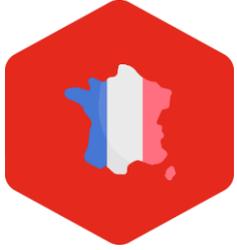


02

**L'intervention de la Banque des
Territoires dans le secteur culturel
pour le PIA4**

La Banque des Territoires

Un opérateur historique du PIA et, maintenant, opérateur France 2030



Notre ambition ?

Lutter contre les fractures territoriales et les inégalités sociales en tout point du territoire



Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux



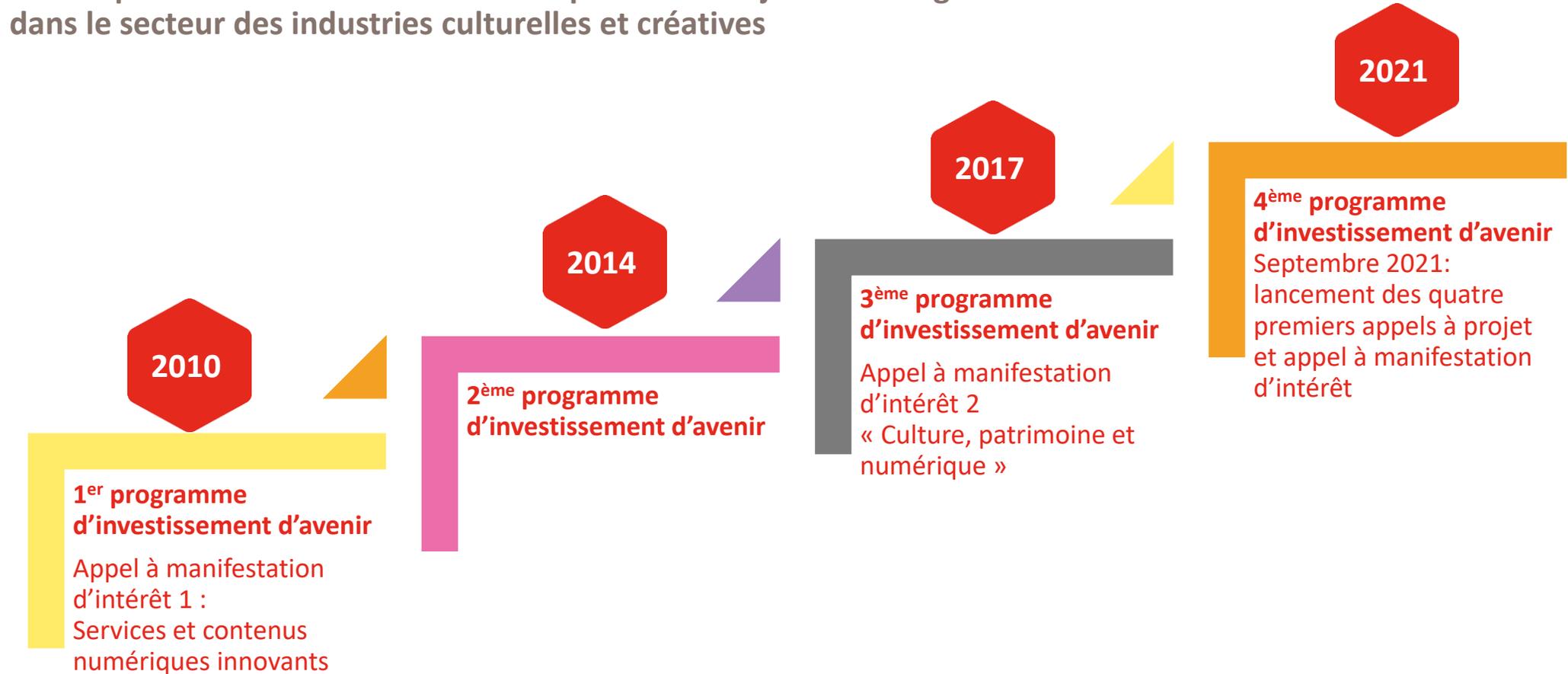
Apporter des solutions sur mesure à nos clients

- Collectivités locales
- Entreprises publiques locales
- Organismes de logement social
- Professions juridiques

La Banque des Territoires est un opérateur historique du PIA :
15 milliards € & 35 actions
et un des opérateurs majeurs du PIA et de France 2030 dans le secteur des industries culturelles et créatives.

Les grandes dates du PIA Culture

La Banque des Territoires est l'un des opérateurs majeurs du Programme d'investissements d'avenir dans le secteur des industries culturelles et créatives



2 ans pour faire émerger , structurer, des pôles ambitieux sur les territoires

Dans cet AAP, il s'agira, en étroite collaboration avec les DRAC, les régions, les représentants de l'Etat France 2030 sur les territoires de faire émerger des pôles ambitieux qui :

- Créeront les environnements favorables au développement des entreprises des ICC en France; le secteur étant majoritairement composé de petites et moyennes entreprises, il s'agira de mutualiser des équipements, des ressources mais aussi des moyens, notamment en R&D, en formation, en intelligence marketing/commercial, qui leur permette de se former aux techniques modernes pour leurs métiers, de bénéficier des innovations dans leurs champs d'activité etc.
- Viseront à recréer de l'activité économique sur les territoires grâce à la culture ; ou à redynamiser des écosystèmes culturels et créatifs sur des savoir-faire traditionnels français dans le champ culturel, en perte de vitesse parfois, ou à redynamiser des filières grâce à des écosystèmes plus innovants et des nouvelles dynamiques.
- soutenir des dynamiques publiques/privées créatrices d'emplois. Il s'agira pendant ces 2 ans de créer des consortiums composés d'entreprises, petites et plus grosses, référentes dans leurs secteurs, des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la formation, ect; de définir une stratégie, un plan d'action, un budget, une gouvernance des projets de pôles, etc.

Cet appel à projets visera ainsi autant l'émergence de nouveaux projets que l'essor de projets existants à potentiel s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par cet appel à projets. Il répondra aux besoins de créer des nouvelles vocations dans ces métiers des ICC.

La CDC mobilisera notamment ses expertises en innovation, en transformation digitale et durable au service du champs culturel; en ingénierie territorial avec sa capacité de fédérer acteurs publics et privés (collectivités, établissements de formation, acteurs de l'innovation, startups, conseils en entreprise, etc) qui sera un point clé des projets.

03

**Le dispositif « Pôles territoriaux
d'industries culturelles et créatives »**

L'inspiration britannique

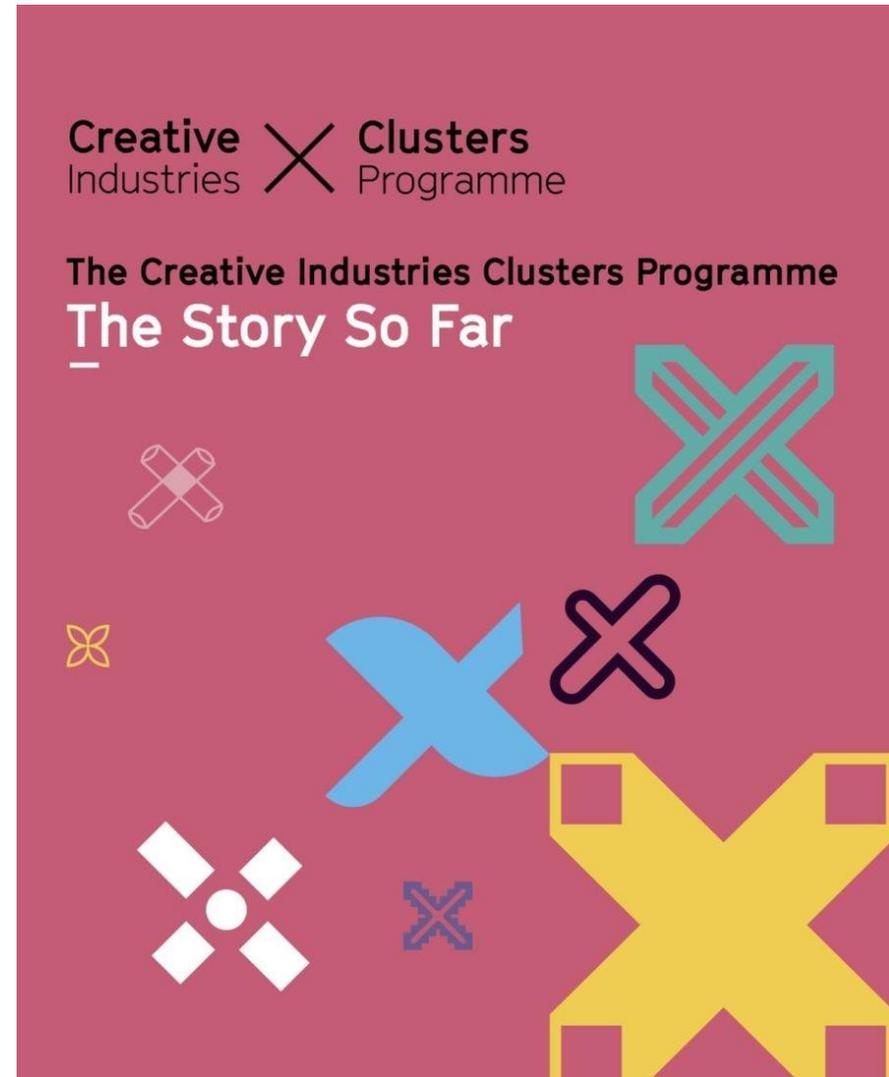
2018 - Le *Creative Industries Clusters Programme*

80 millions de livres sterling sur cinq ans, pour :

- développer **neuf clusters créatifs thématiques**,
- dans une optique de **reconquêtes industrielles**,
- Pour stimuler **l'innovation et les compétences**,
- créer des produits et des expériences pouvant être **exportés à l'international**,
- et faire des ICC **un des moteurs essentiels de la croissance** britannique.

Exemples de pôles : Bristol + Bath Creative Industries Cluster (ICC), Business of fashion, textile and technology (Mode - Londres), Clwstwr (production numérique - Cardiff), Creative Informatics Cluster (tech/data/ICC - Edimbourg)

<https://creativeindustriesclusters.com/>





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



L'exemple du BFTT de Londres

Pôle dédié à la filière mode et textile

- Innovation au sein de la chaîne de production et d'approvisionnement mode & textile
- Utiliser la **R&D collaborative** comme voie de croissance
- Développer de **nouveaux matériaux** durables
- Adapter les offres et produits aux **nouveaux modes de consommation**
- Centres de recherche de 7 universités et institutions culturelles, autour de la **University of the Arts London**
- **Effet filière** : multinationales, PME, entreprises tech
- Organisé autour de l'**Institut de la mode, des textiles et des technologies (FTTI)** installé à Londres

<https://bftt.org.uk/>

Constat : Des pôles ICC émergents en France

Etats généraux des industries culturelles et créatives (2019-2020)

Diagnostic :

- **Dynamique installée** : 54 pôles de compétitivité (dont plusieurs dans les ICC), + de 150 pôles territoriaux de coopération économique, 24 *clusters* labellisés ECEI, etc.
- **Besoin de regroupement** : Tissu d'entreprises culturelles et créatives composé de TPE/PME
- **Intérêt pour les collectivités** : Les entreprises culturelles participent au dynamisme économique et social des territoires.
- **Logique sectorielle ou transversale** : permet de créer des spécialisations locales ou de créer des synergies entre secteurs



« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Qu'est-ce qu'un « pôle territorial ICC » ?



- Un réseau physique qui rassemble des acteurs de l'écosystème des ICC sur un même territoire :
 - principalement des **entreprises culturelles**,
 - mais également, des organismes de formation, des incubateurs, des lieux de production et de diffusion, des universités, des laboratoires de recherche, etc.
 - en lien avec les **collectivités territoriales**.
- Un **facilitateur** offrant un espace et un soutien pour la **collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique** de ses membres.
- Un **fédérateur**, par exemple **autour de savoir-faire traditionnels** ou pour **redynamiser des filières** grâce à des approches d'innovation.

« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Une action au service de la **compétitivité** de ses acteurs membres, en leur permettant de :

- S'associer entre différents acteurs **d'une même chaîne de valeur**
- **Briser les silos sectoriels** en collaborant avec des acteurs technologiques ou d'autres ICC
- Développer des projets collaboratifs de **R&D**
- Mutualiser l'accès à l'actif de **formation et de recherche**
- Bénéficier d'infrastructures et **d'équipement partagés**
- Accroître leur **attractivité et visibilité** (nationale et internationale)



« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Axe 4 – Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



OBJECTIF

Susciter l'émergence sur le territoire d'une quinzaine de pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes ambitieux



ENVELOPPE GLOBALE

46,8M€ (2021-2025)



UNE OPPORTUNITE INEDITE DANS LES ICC

Une enveloppe importante à l'échelle du secteur et du PIA qui démontre une volonté politique forte pour viser d'importants effets de levier et des projets d'envergure.

« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Pour qui ?



- Tous les secteurs des ICC sont concernés. Une **attention particulière sera portée aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image**. Ces pôles pourront, sans que cela constitue un avantage dans la sélection des lauréats, se constituer autour d'une logique thématique ou sectorielle.

- Des **groupements** d'acteurs composés de :

- ◊ Collectivités territoriales (ou acteurs publics locaux)
- ◊ Entreprises, notamment entreprises innovantes et startups
- ◊ Associations
- ◊ Etablissements d'enseignement (professionnel, secondaire ou supérieur) ou de formation, organismes de recherche

... et dont les projets visent un changement d'échelle significatif. Ces groupements devront se constituer en **consortium** en phase 2 (l'appel à projet qui sera lancé en 2024)

« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Un dispositif en deux phases



1

Appel à manifestation d'intérêt (AMI), doté de 1,8M€ de crédits d'ingénierie, pour identifier les initiatives.
Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2023.

2

Appel à projets (AAP) doté de 45M€ pour financer les projets.
Lancement au printemps 2024.



Des projets non candidats ou non lauréats de la phase 1 pourront également postuler à cette seconde phase.

« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Pour financer combien et quoi ?

1

- Jusqu'à 100 000 euros de subvention France 2030
- 50% du total des dépenses qui seront engagées et jusqu'à 70% si une collectivité est membre du consortium
- Des dépenses liées la conduite d'une étude d'une durée maximale d'un an : frais de personnel, prestations externes, frais généraux

Critères de sélection de l'AMI

1

- Adéquation du projet de pôle avec le territoire ciblé
- Caractère innovant
- Pertinence du projet (diagnostic, stratégie économique et territoriale, activités)
- Qualité du consortium constitué ou en voie de constitution.
- Crédibilité du budget global et des opportunités de cofinancement

Se projeter dès à présent dans l'AAP (printemps 2024- 45M€)

2

Pour financer combien et quoi ?

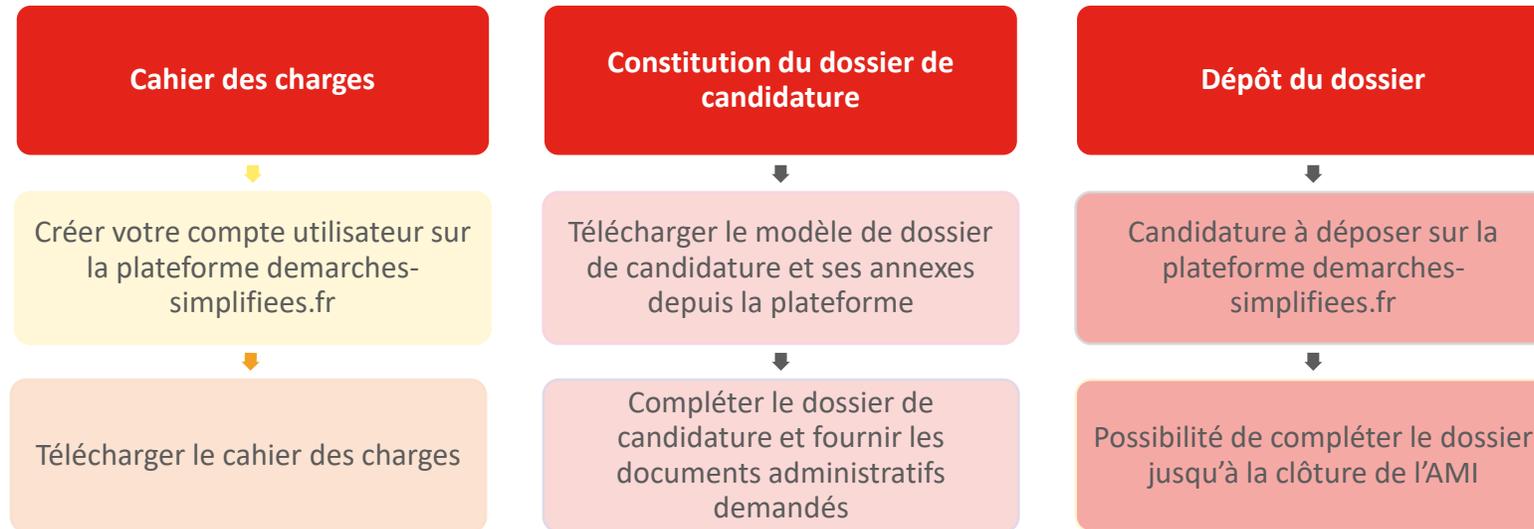
- Des subventions d'un montant minimum de **2M€ et jusqu'à 4M€**.
- **70% du budget TTC** hors bonus cumulatif sur critères environnementaux et sociétaux
- Des **projets d'envergure** : les pôles devront présenter un budget annuel de fonctionnement et d'investissement d'**a minima 4M€** et articuler son déploiement sur **a minima 5 ans**.
- Dépenses éligibles: **équipement** (mobiliers en fonction de la destination des espaces, informatique, logiciels), **formation** (formateurs, matériel), **programmation événementielle** (invitations, production), **fonctionnement** (RH spécifique à la vie du pôle), **structure** (aménagement en fonction de la destination des espaces, loyers, charges, infrastructure réseau), **internationalisation** (accueil ou missions à l'étranger).

Critères de sélection

- Caractère structurant du projet pour la filière.
- Modèle économique et ressources propres envisagées.
- Qualité de l'analyse de positionnement stratégique.
- Adhésion des acteurs locaux.
- Valeur ajoutée au niveau culturel, économique, social et environnemental.
- Evaluation du nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire.

Pour déposer votre candidature

Plateforme « Démarches Simplifiées »
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-france-2030-poles-territoriaux-d-icc>



Les prochaines étapes

1

31 Mars 2023
Clôture de l'AMI

Juin 2023
Auditions

Septembre 2023
Annonce des
lauréats de l'AMI

1^{er} semestre 2023

2^e semestre 2023

2

Printemps 2024
Lancement de
l'AAP

Hiver
2024/2025
Annonce des
lauréats de
l'AAP

1^{er} semestre 2024

1^{er} semestre 2024

Prochains webinaires à venir en région et par filière :



- Région PACA : 31/01 de 11h à 12h30 . Lien d'inscription : <https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=eZHpsVWGI0muuowlc52KQOP2wr6ZL0pOspi8RP3rAjtUMzJCU0lzRjhITTTJLVjhUMU5QVku0S1dTMy4u&web=1&wdlOR=c39914F3C-C5C0-4E08-A180-D81705581573>
- Région Hauts de France : 01/02 de 11h à 12 h. Lien d'inscription : https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,qp9_kWHp40m2vWUzQPdSiw,tY5fShMhok-UalSsSla6mg,DrPz4IPEdk62WAXJPIIm0aA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74
- Région AURA : 01/02 de 14h30 à 16h.
- Région Nouvelle Aquitaine : 03/02 de 11h à 12h30. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,LuWpoKsbYUC3wLoCDoG2mw,k4FetCA5nE51kHV2bUPxBA,YJ6nQDvd50yk74Q2sDrGsA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- CNM : 06/02 de 15h30 à 17h. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,q2bS62VQXEmLVAKntI8wXg,Ype1VEhk60K53eeEI0zGDw,9IM1162wsU6UuQxZLySvNA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- Région Grand Est : 08/02 de 16h à 17h30. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,iXneoTOcOOuCGxMkDz0qyA,y0z4Pq6zJOCdqIqzbKUvg,h8ldOZxswEKDf9N6fDUYfA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- France Cluster : 09/02 de 16h30 à 17h30 : Lien d'inscription : https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_YTY1MGJhNDQtMGM2NC00MTFjLTgwZjgtZDAYZWRhOWM3OTI4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ad452513-150b-4699-ae1b-5435353ae1a0%22%2c%22Oid%22%3a%223df21bba-5af7-490c-b686-056d32511596%22%7d
- Région Occitanie, en lien avec la DRAC : 10/02 de 11h30 à 13h : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,ZkAx2rEmH0e3rgvE7rtv9A,qOkbz-Z6mkaPq4taeUZMQw,0hLrZ3Xt50SFiokk3cypTw?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- Métiers d'Art, en lien avec l'INMA : 13/02/ 2023 de 15h30 à 17h Lien d'inscription à venir.
- Mode, en lien avec DéfiMode et FFMP : 16/02 de 16h à 18h : https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJZtEqkd-QTALD3qw,bZF-IrF43kCKw35x-cT2Cw,_sS7sZ5ev0axQq_X3WPHfw,IEzU33oYs0SqN56vV3-Eow?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74

Vous serez prochainement contacté.es par mail pour vous inscrire.

Une question ?



PIA4CULTURECDC@CAISSEDESDEPOTS.FR

Vos contacts

À la Banque des Territoires :

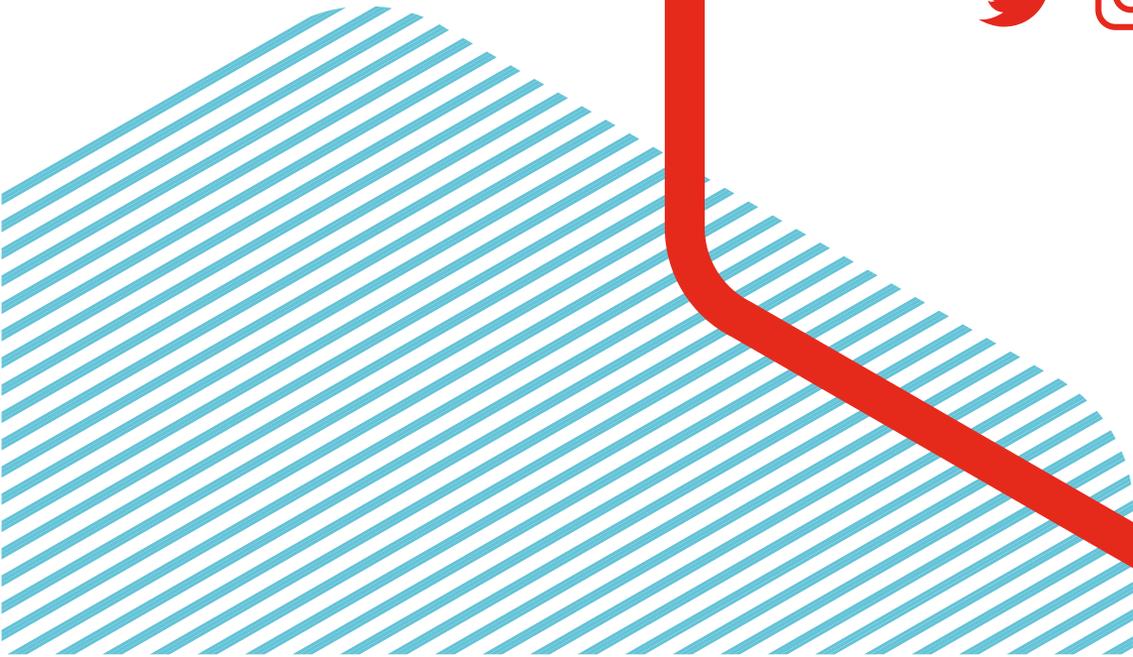
- Jean.arnaud@caissedesdepots.fr – Chargé de mission PIA « Culture, tourisme et patrimoine, Banque des Territoires
- pia4cultureCDC@caissedesdepots.fr

Au ministère de la Culture :

- florent.kieffer@culture.gouv.fr - Chef du bureau des Industries Créatives / Métiers d'art – Design – Mode, ministère de la Culture
- emma.schneeberger@culture.gouv.fr - Chargée de tutelle des operateurs et organismes des métiers d'art - ministère de la Culture
- aude.vuillier@culture.gouv.fr - Chargée de mission Design et Mode, ministère de la Culture

04

**Questions des
participant.es**

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. A light blue dotted line extends from the right side of the frame towards the right edge of the image.A decorative pattern of diagonal blue and white stripes in the bottom-left corner of the page.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr